

Le gouvernement a pris des mesures en vue de réduire les effectifs de la Fonction publique fédérale et d'offrir au secteur privé la possibilité d'acheter des sociétés de la Couronne dont le domaine d'activité ne nécessite plus l'intervention du gouvernement. Par ailleurs, nous déposerons un projet de loi destiné à renforcer le contrôle exercé sur les autres sociétés de la Couronne ainsi que leur imputabilité. Nous vous demanderons d'adopter une loi «crêpuscule» afin de permettre au Parlement de décider, à intervalles réguliers, si les programmes et organismes gouvernementaux doivent être maintenus, modifiés ou abolis. Le budget des dépenses vous sera soumis sous une nouvelle forme qui favorise la présentation de renseignements plus précis. Nous dresserons des prévisions, échelonnées sur quatre ans, des recettes et dépenses du gouvernement afin que vous puissiez apprécier les répercussions éventuelles des décisions d'aujourd'hui sur l'économie de demain.

[Traduction]

En deuxième lieu, le gouvernement comptera dans une plus grande mesure sur l'initiative individuelle pour la croissance de l'économie et la création d'emplois. Nous vous proposerons des réformes destinées à donner à la réglementation gouvernementale une stabilité et un caractère propres à encourager l'initiative et la planification individuelles. Nous introduirons des mesures visant à favoriser davantage la recherche et le développement de même que l'exportation des biens et services canadiens. Nous vous demanderons aussi d'approuver les accords découlant des négociations commerciales multilatérales dites du *Tokyo Round*, ainsi que des mesures en vue de l'adaptation des industries défavorisées par ces accords. Le ministre d'État chargé du Développement économique convoquera une Conférence nationale sur le développement économique afin de discuter avec les provinces, le monde des affaires et les syndicats, les coopératives ainsi que d'autres groupes, des objectifs économiques du Canada pour la prochaine décennie, et de déterminer avec eux la meilleure façon de les atteindre dans un esprit de pleine collaboration économique. Dans la même veine, nous proposerons des mesures législatives pour accélérer le règlement des différends du travail de compétence fédérale.

En troisième lieu, le gouvernement présentera des mesures destinées à aider les Canadiens à acquérir des intérêts dans le pays. Nous vous demanderons d'approuver un programme de crédits d'impôt pour les intérêts hypothécaires et les impôts fonciers. Nous vous soumettrons des mesures qui auront pour objet d'assister la petite et moyenne entreprise et d'encourager les Canadiens à participer en plus grand nombre à la propriété dans l'entreprise publique et privée. Nous proposerons des modifications au Programme de crédit d'impôt à l'emploi, la création d'un Secrétariat de l'emploi pour les jeunes ainsi que d'autres mesures en vue de la création de nouveaux emplois pour la jeunesse. Vous aurez aussi à examiner une stratégie d'emploi pour la femme. Les programmes destinés à aider les autochtones à se perfectionner et à se servir de leurs aptitudes professionnelles seront étendus. Nous présenterons des modifications au programme d'assurance-chômage afin de le rendre plus équitable et d'en éliminer les facteurs qui découragent les gens à chercher un emploi.

En quatrième lieu, le gouvernement sollicitera votre appui relativement aux programmes visant à mettre à plus grand profit les points forts des régions du pays. Nous vous propose-

rons des mesures législatives destinées à renforcer le mandat du ministre de l'Expansion économique régionale. Nous vous demanderons d'étudier un livre blanc sur l'expansion des pêches, lequel a été préparé avec la collaboration des pêcheurs, de l'industrie de la pêche et des provinces. Les ministres se sont attaqués à la révision du système de transport des céréales en nommant un coordonnateur, en concluant des ententes sur l'expansion du terminal de Prince Rupert et en prévoyant l'acquisition d'un grand nombre de wagons-trémies. Un conseil consultatif de la Voie maritime sera mis sur pied afin de veiller à ce que les usagers et les régions touchées par cette voie essentielle puissent participer à l'élaboration des politiques pertinentes. Le gouvernement verra à ce que les chantiers maritimes canadiens puissent fonctionner sans interruption grâce au travail que leur procurera le renforcement de notre flotte marchande. Nous proposerons des mesures qui favoriseront davantage l'exploitation minière dans le Nord du Canada et accroîtront la capacité des deux administrations territoriales de gérer leurs propres affaires. De concert avec les provinces et le secteur industriel, nous élaborerons une stratégie touristique nationale.

Enfin, le gouvernement s'est engagé à rendre le Canada autonome en matière d'énergie d'ici à 1990. Des mesures seront présentées, après consultation des provinces, pour inciter le Canada à réduire considérablement sa consommation globale et à accroître sensiblement sa capacité de produire et de distribuer l'énergie sous diverses formes. Par là, le gouvernement reconnaît et respecte la compétence des provinces en matière de ressources, tout comme il reconnaît la sienne propre à l'égard de la stabilité économique, des avantages compétitifs et d'autres objectifs nationaux.

La diversité du Canada nous semble être un grand atout sur le plan national et nous sommes décidés à favoriser, et non à restreindre, la croissance et l'expression de cette diversité. Ce sera le principe fondamental qui guidera les ministres dans les projets qu'ils soumettront au comité parlementaire chargé d'examiner les politiques culturelles et celui qui sous-tendra une modification à la loi sur l'immigration dont le préambule soulignera dorénavant le multiculturalisme du Canada.

[Texte]

Nous proposerons des mesures législatives destinées à intensifier la participation des provinces et du Parlement à l'élaboration des politiques en matière de télécommunications. La loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne sera modifiée de façon à augmenter sensiblement la participation du secteur privé aux activités de la Société et d'élargir son mandat pour y inclure le développement des industries de l'enregistrement et de l'édition au Canada.

*Membres de la Chambre des communes,*

Honorables députés, au cours de la session, vous serez invités à affecter les fonds nécessaires aux services et paiements autorisés par le Parlement.

Vous serez appelés à approuver un certain nombre de projets de loi restés en suspens au moment de la dissolution de la législature précédente, dont la liste sera déposée aujourd'hui, accompagnée de celle des nouveaux projets que le gouvernement a l'intention de vous soumettre.

D'autres mesures vous seront également soumises.